



UNE CONSOMMATION RESPONSABLE POUR MA COMMUNE

Je soussigné(e)..... **Catherine Trautmann**....., candidat(e) tête de liste aux élections municipales de **Strasbourg**.....
m'engage à mettre en œuvre, si je suis élu(e), la/les mesures présentée(s) dans ce formulaire et, plus largement, à promouvoir sur le territoire de ma commune une consommation responsable, respectueuse de l'homme et de son environnement.

Améliorer la qualité des ingrédients dans les cantines scolaires

Augmenter dès maintenant, dans les cantines scolaires, la part de produits bio au-delà des minima prévus par la loi, pour atteindre 50 % des produits servis.

Bénéfices attendus :

- Offrir une alimentation plus saine et de meilleure qualité aux enfants
- Limiter l'empreinte carbone des repas
- Favoriser l'activité des producteurs locaux

Faciliter l'accès de tous au logement

Instaurer l'encadrement des loyers pour les zones où le marché immobilier est tendu. Conformément à la loi, la demande devra être adressée à l'Etat avant le 23 novembre 2020.

Bénéfices attendus :

- Baisse des loyers
- Favoriser l'accès de tous à un logement décent

Préserver la qualité de la ressource aquatique en luttant contre la pollution agricole des sols

Protéger la ressource en eau potable par la prévention, en promouvant, sur les aires de captage, des modes de production agricole peu polluants (agriculture biologique, cultures sans intrants).

Bénéfices attendus :

- Prévenir la pollution de la ressource aquatique
- Limiter les dépenses de dépollution de l'eau pesant lourdement sur les consommateurs

Promouvoir la consommation de l'eau du robinet

Installer des fontaines à eau dans les principaux lieux de passage de la commune, et promouvoir, auprès des habitants, la consommation de l'eau du robinet.

Bénéfices attendus :

- Limiter la consommation de bouteilles en plastique
- Éviter que des bouteilles en plastique soient jetées dans l'espace, où elles ne sont pas recyclées
- Gain de pouvoir d'achat pour les consommateurs

Réduire la production de déchets ménagers

Instituer le système « Moins je produis de déchets, moins je paie », en instaurant une taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative, composée d'une part variable calculée en fonction du poids ou du volume de déchets produits.

Bénéfices attendus :

- Limiter la production de déchets
- Améliorer le tri des déchets
- Faire payer aux contribuables un prix plus juste quant au service qui leur est rendu

Vous êtes invité à faire part de votre engagement auprès de la presse locale, et sur les réseaux sociaux.

Date et signature :

26 février 2020